

**Fnac Périphérie
SAS**

au Capital de 8 559 675 €
434 001 954 CRETEIL
FR 94 434 001 954
Siège social :
9 rue des Bateaux-Lavoisirs, 94200 Ivry-sur-Seine

Livraison
6910
Villebon

2, avenue de la Plesse
Centre Commercial Villebon
91140 Villebon
Tel: 0825 020 020 (0.20€/min+appel) - Fax: 01 69 31 66 57

Facturation
FRANCK.MARTIGNONI@GMAIL.COM
MARTIGNONI FRANCK

46 rue CREBILLON
94300 VINCENNES
0116310525

Commande: N° DP5FW6EBFZJRG
Du 29/12/2021
Facture: N° 2136350104
Du 29/12/2021

TVA	EAN	Référence	Quantité	Libellé	Prix Unitaire Net HT	Prix Unitaire Net TTC	Montant Net HT
I	3700772748908	9183791	1	Vélo assistance électrique Peugeot VAE C / Peugeot / CYCLEUROPE INDUSTRIES Glisse urbaine + Vélo électrique Garantie : 2 ans Eco-Participation DEEE OPC Pricer	1,248.49 €	1,498.19 €	1,248.49 €
			1	Volume	1.50 €	1.80 €	1.50 €
							-166.67 €

Code - Taux	Base march.HT	Taxes/march.	Frais HT	TVA/Frais	Règlement		Total HT	Total Taxes	
					Mode	Montant			
I - 20.00%	1,081.82 €	216.37 €	DEEE : 1.50 €	0.30 €	Carte de paiement ogone	1299.99 €	1,083.32 €	216.67 €	
							TOTAL GENERAL	EUR	1,299.99 €
							Echéance le 29/12/21		

Zone de texte / commentaires

Commande payée avec Ogone - ECI = 5

Conditions de garantie

1 - Conformité des produits

Conformément aux dispositions des garanties légales de conformité et des vices cachés précisées ci-après, nous vous remboursons ou nous vous échangeons les produits apparemment défectueux ou ne correspondant pas à votre commande. Si vous demandez le remboursement, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser à un responsable du magasin ou contacter le service consommateur FNAC - 9 rue des Bateaux Lavois - 94200 Ivry-sur-Seine, ou par email service.consommateur@fnac.com

Les produits doivent être rapportés en magasin dans l'état dans lequel vous les avez reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Lorsque vous agissez en garantie légale de conformité :

- Vous bénéficiez d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir
 - Vous pouvez choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve de certaines conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du code de la consommation
 - Vous êtes dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité durant les 6 mois suivant la délivrance du bien (24 mois à compter du 18/03/16) La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.
- Vous pouvez mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés. Dans ce cas, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente

2 Garantie commerciale et SAV sur les produits techniques

2.1 Généralités

Nous vous informons, qu'en plus des garanties légales dont vous disposez sur votre produit, vous pouvez éventuellement bénéficier, pour certains produits techniques (si précisé sur votre facture FNAC), de la garantie commerciale FNAC pour la durée indiquée sur votre facture (garantie décrite ci-dessous). Vous pouvez également, le cas échéant, suivant le produit que vous avez acquis, bénéficier d'une garantie commerciale constructeur (vous référer aux conditions de la garantie constructeur éventuellement fournie dans l'emballage dudit produit).

Pour pouvoir bénéficier des éventuelles garanties commerciales sur votre produit, il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.

Si vous avez souscrit un contrat d'assurance ou d'extension de garantie FNAC couvrant votre produit, vous pouvez la faire jouer, suivant ses conditions de mise en œuvre (cf conditions d'assurance et d'extensions de garantie accessibles en magasins).

Par ailleurs les produits achetés auprès de FNAC bénéficient d'un SAV FNAC en magasin (voir Conditions Générales de réparation SAV)

2.2 Conditions de la garantie commerciale FNAC :

Attention : La facture d'achat du produit tient lieu de garantie et de certificat de dédouanement. Aucun duplicata ne sera dé livré. Nos produits sont destinés à des particuliers pour une utilisation familiale et bénéficient (si précisé sur la facture) d'une garantie totale (pièces et main d'œuvre) pour la durée mentionnée dans la colonne « gar » (au recto de votre facture) à l'exclusion de :

- Batteries, lampes, antennes télescopiques, casques de baladeurs, microphones, l'usage des têtes d'enregistrement, de lecture et les diamants et, plus généralement, les consommables fournis avec les appareils ;
- Les données et/ou logiciels enregistrés sur les appareils ;
- Les accessoires de jeu vidéo sont garantis trois mois ;
- Les dommages causés par la foudre, par une surtension électrique et/ou l'utilisation d'une antenne défectueuse ;
- Les dommages causés par une cause externe : foudre, choc, pression excessive, présence d'eau et/ou de sable et/ou de poussière, accident, fluctuation de courant, virus informatique, oxydation, et plus généralement tous corps étrangers à l'appareil ainsi que résultant d'une utilisation normale ou contraire aux prescriptions du constructeur (telles que mentionnées dans les notices fournies) ;
- Les dommages causés par tous logiciels non fournis d'origine avec les appareils et par le branchement de périphériques non compatibles.

Les réparations sont soumises aux conditions générales du SAV FNAC. Les dispositions de cette garantie s'appliquent sans préjudice des conditions d'extension de garantie éventuellement souscrites

Article L217-4 Code de la consommation

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-16 Code de la Consommation

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

La Fnac à votre écoute

L'assistance téléphonique

Une équipe de spécialistes vous accompagne dans la mise en service et en cas de dysfonctionnement pendant la durée de la garantie de votre matériel (micro, TV, vidéo, son, photo).

Pour un premier diagnostic, rendez-vous sur site Fnac.com, onglet SAV & Services et cliquer sur « notre outil de diagnostic » et laissez-

vous guider. Pour tout accompagnement technique une équipe de spécialistes à votre service 7j/7 au **0 969 324 334** *

Joindre votre magasin Fnac

Pour toute information sur nos produits, pour connaître les horaires d'ouverture ou l'adresse d'un magasin :

0 825 020 020 ** et dites "Magasin"

24h/24 connectez vous sur : www.fnac.com

* Service gratuit + prix appel

** Service 0,20€/min + prix appel

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les informations nominatives et personnelles recueillies sont nécessaires au traitement informatique du présent document. Il est précisé que vos données personnelles pourront également être collectées dans le cadre de l'assistance téléphonique pour les besoins du traitement et du suivi de votre demande. Ces informations sont destinées à la Fnac, et pourront dans ce cadre être communiquées aux organismes ou sociétés liés avec elle (filiales, sous-traitants et leurs mandataires). Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, auprès de l'accueil de votre magasin ou en écrivant à Fnac - Service clients - 9, rue des Bateaux-Lavois - 94768 Ivry-sur-Seine cedex.

Pour toute vente effectuée par un franchisé ou un partenaire membre du réseau FNAC, le franchisé ou le partenaire concerné ainsi que la FNAC sont à votre disposition et vous accorde les conditions de garantie ci-dessus détaillées

RETRAIT 1H EN MAGASIN